

# Égalité femmes-hommes à La Réunion : chiffres clés de la région

Insee Dossier La Réunion

n°8

Mars 2024



## Coordination

Direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques – Département de l'action régionale

## Directeur de la publication

Loup Wolff

## Rédacteur en chef

Ravi Baktavatsalou

## Autrices et auteurs

*Service études et diffusion La*

*Réunion :*

Aurore Fleuret

*Pôle conseil expertise mutualisé :*

Armelle Bolusset

Geneviève Burel

Jean-François Thillet

Vincent Vallès

## Contact presse

Éric Huet

06 92 44 83 58

[inseeoi-communication@insee.fr](mailto:inseeoi-communication@insee.fr)

## Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques

**[www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

ISSN : 2275-4318

ISSN en ligne : 2272-3765

© Insee 2024

En collaboration avec le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la Direction régionale aux droits des femmes.

# Avant-propos

La production et la diffusion systématisées de statistiques sexuées et d'études, véritables outils de politique intégrée, sont essentielles pour comprendre la situation différenciée des femmes et des hommes, pour mesurer l'action publique et guider ses priorités.

Résultat d'un partenariat entre l'Insee et le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, un Insee Dossier « Égalité femmes-hommes : chiffres-clés de la région et des départements » a été produit pour chaque région.

Chacun des dossiers propose un panorama complet sur cinq thématiques (Démographie, Enseignement-éducation, Conditions de vie, Travail-emploi, Salaires) permettant une comparaison au niveau national, régional et départemental. Ainsi, l'ensemble des départements hexagonaux et ultramarins bénéficient de leur propre diagnostic. Le dossier réunionnais, enrichi d'une thématique Santé-Violences au vu de l'importance de ces enjeux sur notre territoire, souligne à quel point la situation des femmes à La Réunion reste un sujet majeur et qui appelle toute notre attention.

Mobilisables par les services déconcentrés de l'État, ces publications pourront utilement éclairer l'action publique et concourir à un meilleur ancrage territorial, et nourrir la réflexion des collectivités locales, des entreprises, des associations et du grand public.

**La Directrice régionale  
aux droits des femmes et à l'égalité**

Sylvie GUILLERY

**Le Directeur interrégional de  
l'Insee La Réunion-Mayotte**

Loup WOLFF

# Synthèse Égalité femmes-hommes

## Des inégalités persistantes à La Réunion

Parmi les 863 100 habitantes et habitants de La Réunion en 2020, 52 % sont des femmes. Alors que les moins de 20 ans sont un peu plus souvent des hommes, les femmes sont surreprésentées ensuite. En particulier, les filles sont aussi nombreuses que les garçons à quitter l'île pour poursuivre leurs études, mais elles sont de retour plus rapidement. En raison d'une espérance de vie plus élevée que celle des hommes, elles sont aussi plus présentes parmi les gramounes de 75 ans ou plus (61 % contre 39 %).

Les femmes résidant à La Réunion ont davantage d'enfants que celles vivant dans l'Hexagone (2,4 enfants par femme contre 1,8 en France). Les naissances sont notamment trois fois plus fréquentes avant 25 ans à La Réunion. Néanmoins, comme ailleurs, l'âge moyen des mères à l'accouchement augmente : de 28 ans en 2000 à 29,1 ans en 2020 à La Réunion. Les hommes sont aussi pères de plus en plus tard : de 30,8 à 32,4 ans à La Réunion.

Vivre avec son ou ses enfants est plus fréquent pour les femmes que pour les hommes. En effet, à La Réunion encore plus qu'ailleurs la monoparentalité concerne essentiellement les femmes. En 2020, dans la région, plus d'un quart des femmes de 25 à 49 ans élèvent seules un ou plusieurs de leurs enfants. À ces âges, les femmes vivent rarement seules, encore plus rarement que les hommes. Pourtant, les jeunes femmes quittent le domicile parental bien plus tôt que les jeunes hommes à La Réunion. Mais elles partent majoritairement au moment d'une mise en couple ou d'une naissance. Vivre avec un conjoint ou un enfant est ainsi nettement plus fréquent pour les jeunes femmes. Entre 25 et 29 ans, c'est le cas de 64 % des femmes, contre 36 % des hommes.

Après 65 ans, la situation s'inverse : les femmes vivent plus souvent seules car elles sont davantage touchées par le veuvage. Ainsi, à La Réunion, 31 % des femmes de 65 à 74 ans vivent seules dans leur logement, et 42 % de celles de 85 à 94 ans, alors que seuls 20 % des hommes de ces âges sont dans ce cas. Au niveau national, la part de femmes vivant seules est plus élevée, alors même que l'hébergement en institution y est plus répandu. En effet, sur l'île, les enfants cohabitent bien plus souvent avec leur mère âgée.

À l'horizon 2050, le vieillissement de la population de La Réunion serait prononcé. Le nombre de gramounes de 75 ans ou plus triplerait pour atteindre 124 000. Cette forte hausse du quatrième âge soulève de nombreux défis pour répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie. Les femmes sont davantage concernées que les hommes. En effet, à La Réunion comme ailleurs, elles vivent plus longtemps, mais elles déclarent aussi avoir une moins bonne santé que les hommes à âge comparable. Entre 75 à 84 ans, 43 % des Réunionnaises vivant à domicile ont des limitations physiques (se déplacer, monter un escalier, se servir de ses bras ou de ses mains), sensorielles (voir, entendre), ou cognitives (comprendre, se concentrer, prendre des décisions de la vie quotidienne), contre 34 % des Réunionnais du même âge. À âge égal, elles se disent aussi davantage concernées par certaines maladies chroniques, du fait notamment de problèmes plus prononcés de surpoids. L'obésité affecte davantage les Réunionnaises que les Réunionnais (20 % des femmes de 15 ans ou plus contre 12 % des hommes du même âge) alors que dans l'Hexagone, femmes et hommes sont également touchés (14 %). L'obésité constitue un problème majeur de santé publique. Elle prédispose en effet à d'autres maladies chroniques. En particulier, 47 % des femmes se plaignent de rhumatismes ou de maux de dos, contre 40 % des hommes.

Pauvreté et mauvais état de santé étant très liés, la moins bonne santé des femmes à âge égal peut aussi s'expliquer par l'exposition accrue des femmes à la pauvreté. En particulier, les mères qui élèvent seules leurs enfants sont les plus exposées. Ainsi, 57 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 36 % de la population réunionnaise.

Les Réunionnaises subissent davantage qu'ailleurs des violences au sein du couple, émanant de leur conjoint ou ex-conjoint : en 2022, le taux de femmes victimes de violences conjugales enregistrées par la police et la gendarmerie nationales pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 64 ans est de 13 ‰ à La Réunion, contre 10 ‰ en moyenne au niveau national. La Réunion est le 5<sup>e</sup> département français au taux de victimes enregistrées le plus élevé après la Seine-Saint-Denis, la Guyane, le Pas-de-Calais et le Nord. Ces violences accrues pourraient être liées à une dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes probablement plus importante dans ces territoires parmi les plus pauvres de France.

Entre 15 et 64 ans, selon les données du recensement de la population, seules 43 % des femmes se déclarent en emploi, contre 51 % des hommes. De plus, les femmes travaillent nettement plus souvent à temps partiel que les hommes. Avec l'arrivée des enfants, ce sont elles qui réduisent leur temps de travail, arrêtent de travailler ou limitent leur recherche d'emploi. Alors que la situation sur le marché du travail est proche pour les femmes et les hommes sans enfant, seules 4 mères sur dix travaillent à temps plein pour 7 pères sur dix parmi les parents d'un ou deux enfants. À partir de 3 enfants, 2 mères sur dix travaillent à temps plein pour 6 pères sur dix.

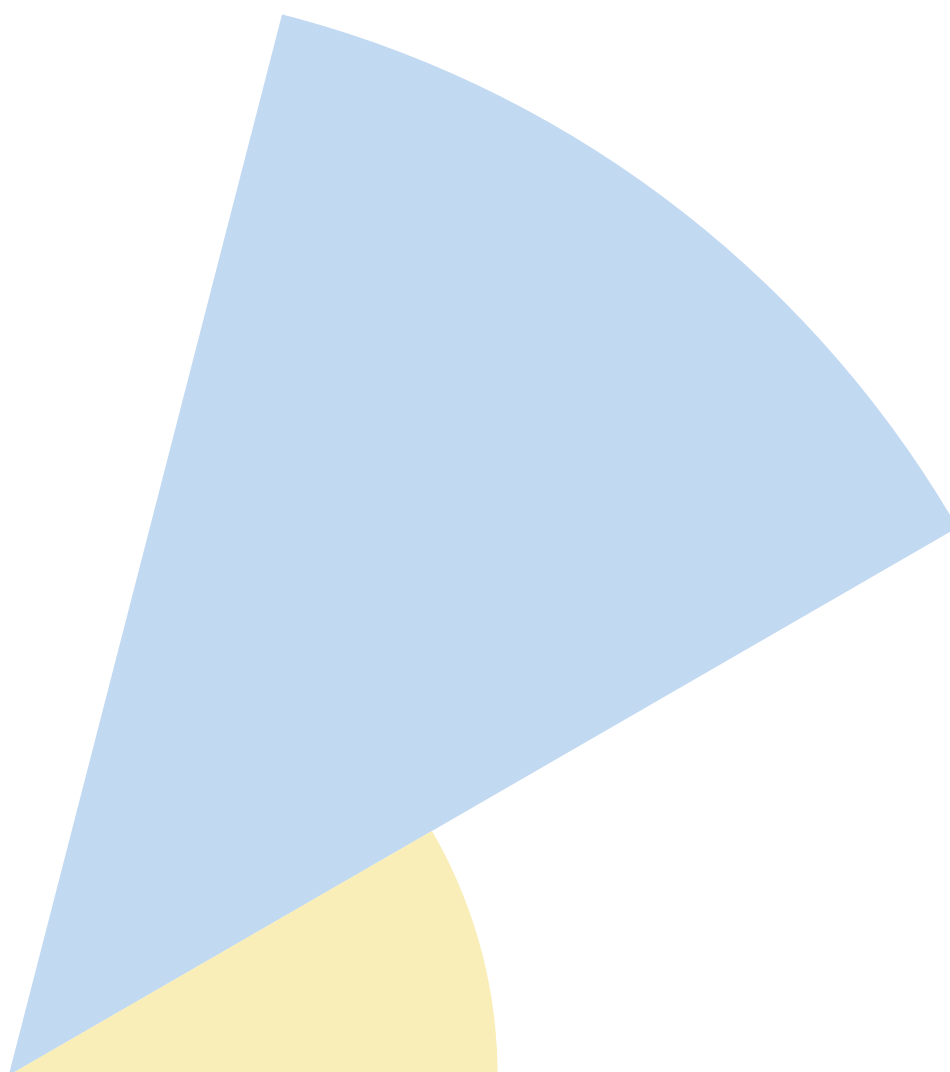
En plus d'un temps de travail réduit, les femmes perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes. En équivalent temps plein, les femmes travaillant dans la région, secteurs privé et public confondus, perçoivent en moyenne 2 070 € par mois en 2021, contre 2 210 € pour les hommes, soit 7 % de plus. Pourtant les Réunionnaises en emploi sont presque aussi souvent cadres que les hommes et elles ont bien plus souvent des professions dites « intermédiaires ». Mais à catégorie socio-professionnelle identique, et à temps de travail équivalent, elles perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, l'écart le plus important étant pour les cadres (+18 %). Ces écarts de salaire à position professionnelle équivalente s'expliquent notamment par des postes à responsabilité plus souvent occupés par les hommes : l'accès des femmes cadres aux postes de direction reste plus rare par exemple. Les rémunérations sont aussi plus faibles dans les métiers où les femmes sont majoritaires. À La Réunion, 8 % des femmes en emploi sont agentes d'entretien et 7 % aides à domicile ou aides ménagères par exemple, soit deux métiers peu rémunérateurs. Ces spécialisations genrées dans le monde du travail s'observent dès l'orientation scolaire. À la rentrée 2020, dans la série sanitaire et sociale en terminale technologique, 8 élèves sur 10 sont des filles. Elles sont même 9 sur 10 dans les spécialités sanitaires et sociales des lycées professionnels.

L'élévation du niveau de diplôme a été nettement plus forte pour les femmes à La Réunion. En 2020, la part des femmes diplômées du supérieur est plus élevée que celle des hommes, et l'écart se creuse au fil des générations. Néanmoins, femmes comme hommes continuent à faire des études moins longues dans la région qu'au niveau national. En particulier, les jeunes femmes comme les jeunes hommes peu ou pas diplômées restent plus nombreux. Cette population est en grande difficulté d'insertion professionnelle, notamment les jeunes femmes. En 2020, 18 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ayant au mieux un brevet des collèges déclarent occuper un emploi contre 38 % des hommes du même âge. Ces parts sont plus élevées en France (respectivement 38 % et 60 %).

# Sommaire

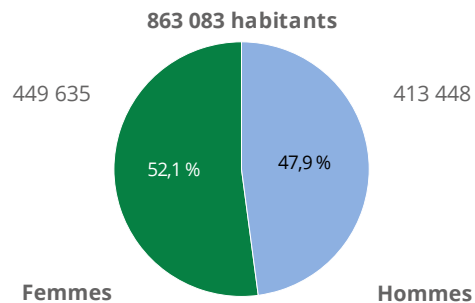
<b>Caractéristiques démographiques</b>	<b>8</b>
<b>Conditions de vie</b>	<b>10</b>
<b>Santé - Violences</b>	<b>12</b>
<b>Enseignement - Éducation</b>	<b>14</b>
<b>Travail - Emploi</b>	<b>16</b>
<b>Salaires</b>	<b>18</b>
<b>Femmes et hommes dans les départements français</b>	<b>19</b>
<b>Définitions, pour en savoir plus</b>	<b>20</b>

# Fiches thématiques



# Caractéristiques démographiques

## Population par sexe en 2020

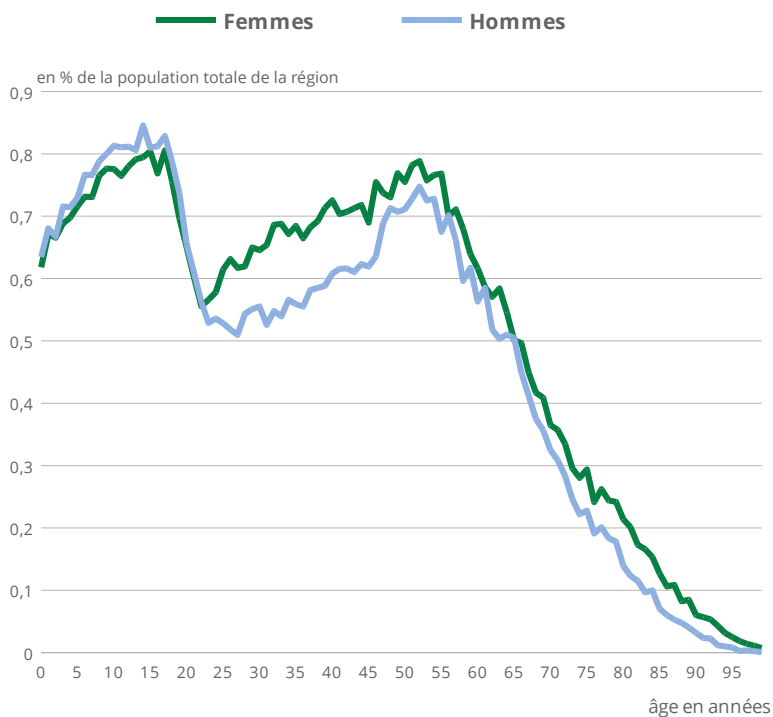


Source : Insee, recensement de la population 2020.

À La Réunion, en 2020, sur les 863 100 habitantes et habitants, 52 % sont des femmes. Après 20 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, alors que c'est le contraire avant cet âge. En effet, les filles sont aussi nombreuses que les garçons à quitter l'île pour poursuivre leurs études, mais elles sont de retour plus rapidement.

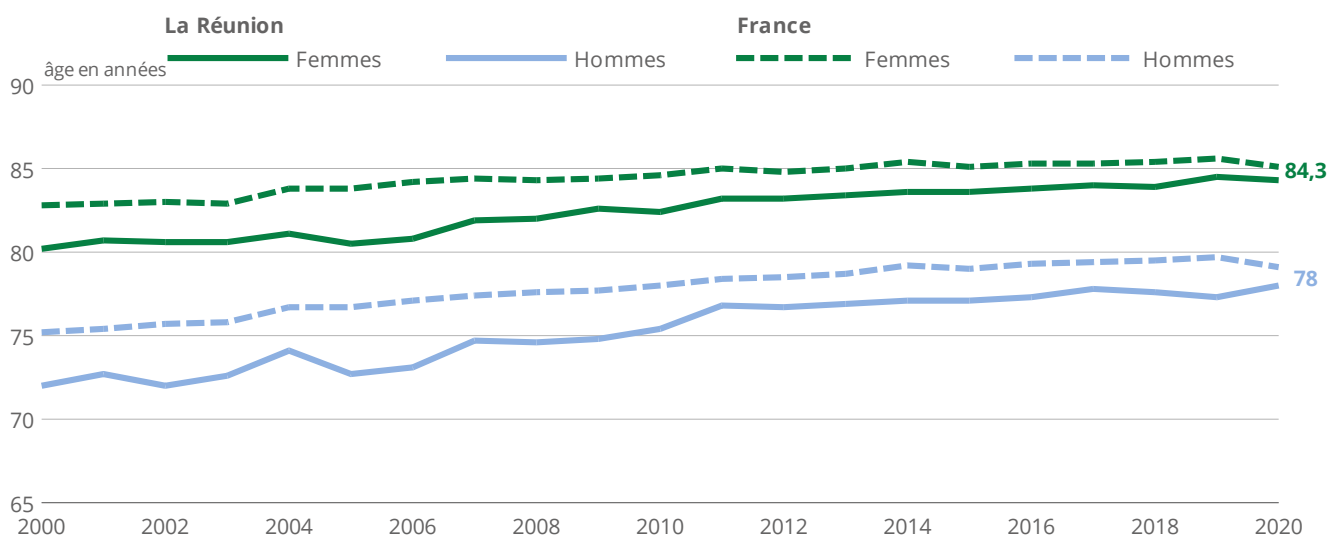
Les femmes sont aussi plus présentes que les hommes parmi les gramounes de 75 ans ou plus (61 % contre 39 %). Elles ont une espérance de vie à la naissance plus élevée que celle des hommes (84,3 ans contre 78 ans).

## Répartition de la population par sexe et âge en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

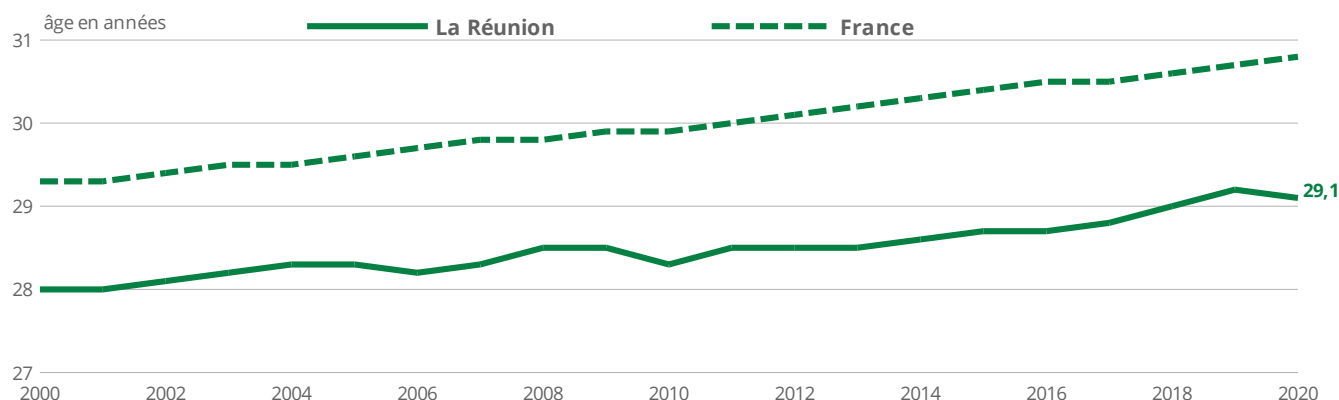
## Espérance de vie à la naissance



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.  
Source : Insee, État civil, Estimations de population.



## Âge moyen de la mère à l'accouchement



**Champ :** France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.  
**Source :** Insee, État civil, Estimations de population.

## Indicateur conjoncturel de fécondité en 2020

pour 100 femmes

	La Réunion	France
<b>Ensemble</b>	<b>236</b>	<b>182</b>
15 à 24 ans	60	23
25 à 34 ans	127	114
35 à 49 ans	49	45

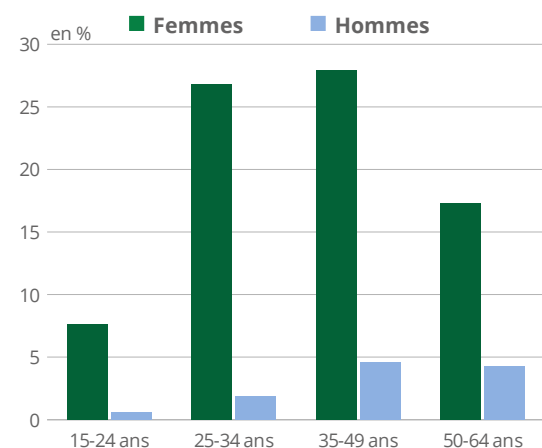
**Source :** Insee, État civil, Estimations de population.

Les femmes résidant à La Réunion ont davantage d'enfants que celles vivant dans l'Hexagone : en 2020, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 236 enfants pour 100 femmes contre 182 en France. Les naissances sont notamment trois fois plus fréquentes avant 25 ans à La Réunion. Néanmoins, l'âge moyen des mères à l'accouchement augmente : de 28 ans en 2000 à 29,1 ans en 2020 à La Réunion. C'est aussi le cas au niveau national (de 29,1 à 30,8 ans). Les hommes sont aussi pères de plus en plus tard : de 30,8 à 32,4 ans à La Réunion.

Vivre avec son ou ses enfants est plus fréquent pour les femmes que pour les hommes. En effet, à La Réunion encore plus qu'ailleurs, la monoparentalité concerne essentiellement les femmes. En 2020, 27 % des femmes résidant sur l'île et âgées de 25 à 34 ans élèvent seules un ou plusieurs de leurs enfants contre seulement 2 % des hommes. C'est à peine plus entre 35 et 49 ans (28 % des femmes contre 5 % des hommes). Au niveau national, la part de femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s) est nettement moindre (9 % entre 25 ans et 34 ans, et 17 % entre 35 et 49 ans).

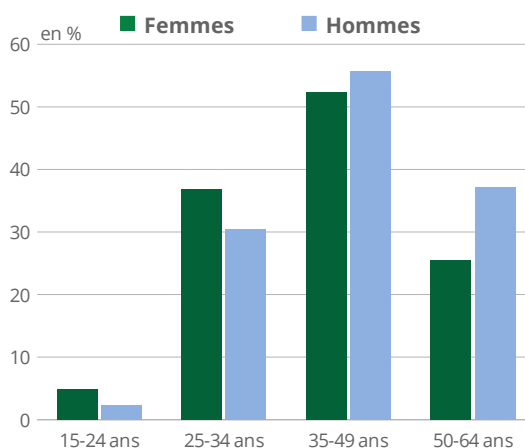
Vivre en couple avec enfant(s) est aussi un schéma familial plus fréquent pour les jeunes femmes. Il concerne 37 % des femmes de 25 à 34 ans contre 31 % des hommes. A partir de 35 ans, cela s'inverse. Entre 35 et 49 ans, femmes comme hommes vivent néanmoins majoritairement dans ce schéma familial (52 % contre 58 %).

## Personnes à la tête d'une famille monoparentale en 2020



**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

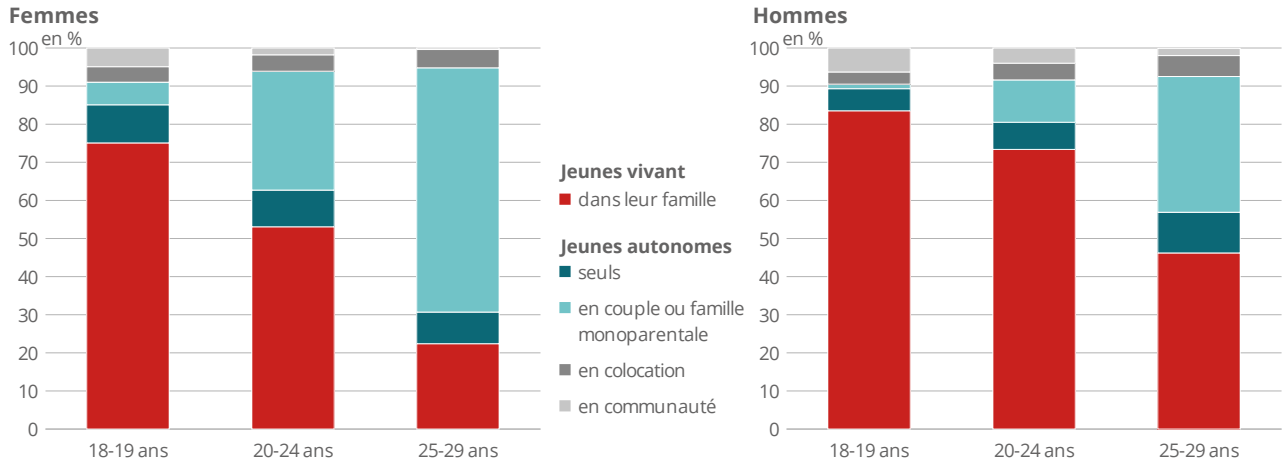
## Personnes en couple avec un ou plusieurs enfants en 2020



**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

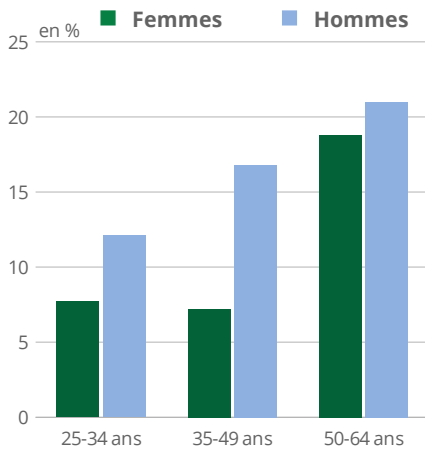
# Conditions de vie

## Mode de cohabitation des 18 - 29 ans en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

## Les personnes seules parmi les 25 - 64 ans en 2020

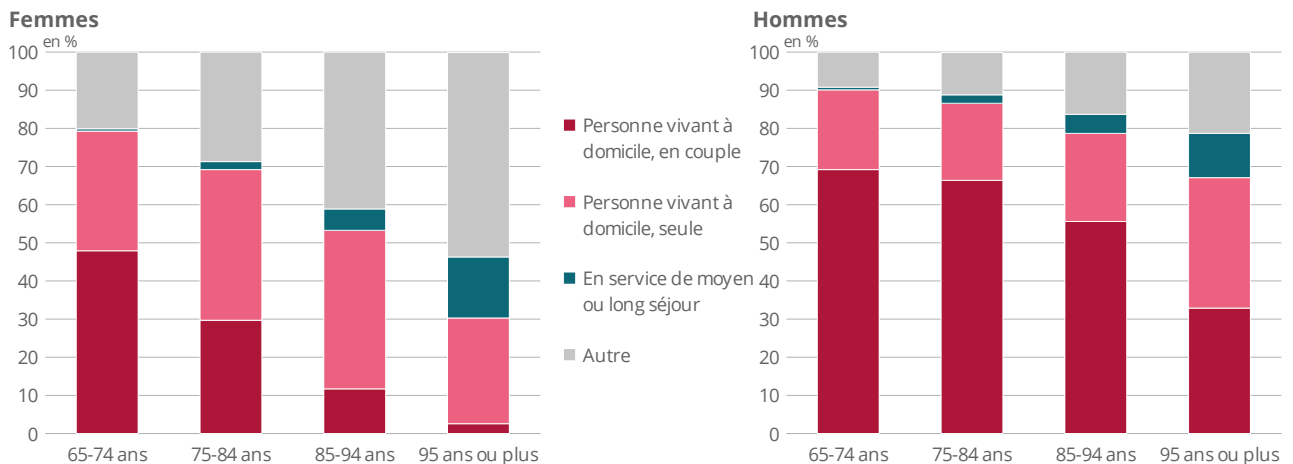


Source : Insee, recensement de la population 2020.

Entre 25 et 49 ans, les femmes vivent moins seules que les hommes (7 % contre 11 %). Pourtant, les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt. Ainsi, en 2020, seules 22 % des femmes de 25 à 29 ans résident chez leurs parents, contre 46 % des hommes du même âge. En France, à ces âges, vivre chez ses parents est plus rare et concerne 15 % des femmes et 25 % des hommes. À La Réunion, les femmes quittent majoritairement le domicile parental au moment d'une mise en couple ou d'une naissance. Vivre avec un conjoint ou un enfant est ainsi plus fréquent pour les femmes. Entre 25 et 29 ans, c'est le cas de 64 % des femmes, contre 36 % des hommes.

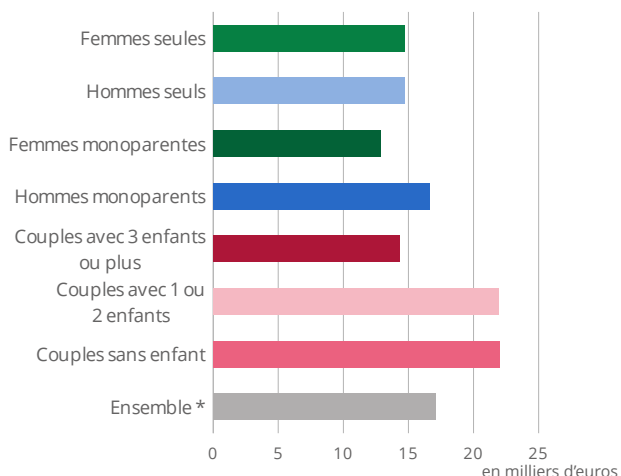
Après 65 ans, la situation s'inverse : les femmes vivent plus souvent seules car elles sont davantage touchées par le veuvage. Ainsi, à La Réunion, 31 % des femmes de 65 à 74 ans vivent seules dans leur logement, et 42 % de celles de 85 à 94 ans, alors que seuls 20 % des hommes de ces âges sont dans ce cas. Au niveau national, la part de femmes vivant seules est plus élevée (33 % des femmes de 65 à 74 ans et 55 % de celles de 85 à 94 ans). Pourtant, l'hébergement en institution y est bien plus répandu que sur l'île : 6 % des femmes de 85 à 94 ans y résident à La Réunion, contre 19 % en France. Sur l'île, les enfants cohabitent bien plus souvent avec leur mère âgée : 26 % des femmes âgées de 65 ans ou plus vivent à domicile avec des personnes autres que leur conjoint, contre 8 % dans l'Hexagone.

## Mode de cohabitation des 65 ans ou plus en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

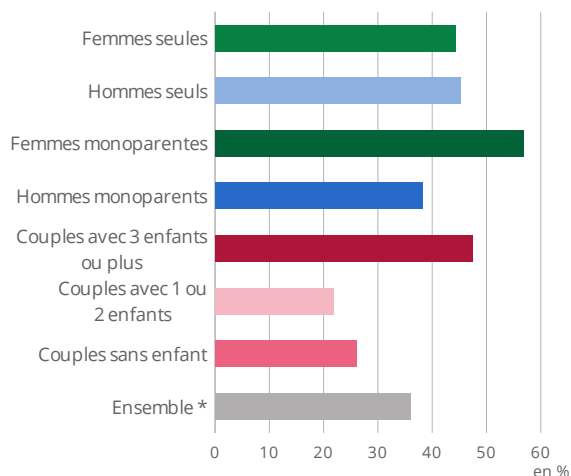
## Niveau de vie annuel médian par type de ménage en 2021



\* y compris ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

## Taux de pauvreté en 2021



\* y compris ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté. Alors que 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté, c'est le cas de 57 % des femmes à la tête d'une famille monoparentale. Dans l'Hexagone, ces proportions sont bien moins élevées : 15 % de la population est pauvre et 32% des femmes monoparentales.

Pour les familles composées d'une femme et de son ou ses enfants, le niveau de vie médian s'établit à La Réunion à 12 840 euros annuels par unité de consommation, contre 17 140 euros pour les familles dans cette situation dans l'Hexagone.

Les familles nombreuses, avec trois enfants ou plus, sont elles aussi plus souvent pauvres.

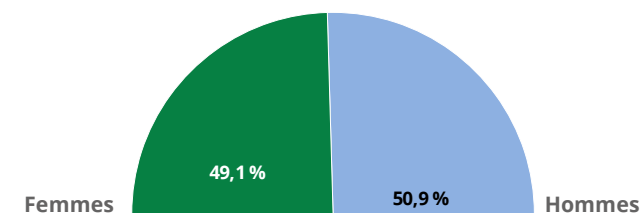
## Part des licences féminines dans les fédérations sportives en 2022

Fédérations	Nombre total de licences	Part des licences féminines (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>99 800</b>	<b>33,9</b>
Dont Football	20 184	8,7
Tennis	10 139	35,8
Handball	6 121	44,3
Natation	5 970	57,1
Athlétisme	4 871	43,9

Champ : Fédérations sportives olympiques et non olympiques agréées par le ministère de la Santé et des Sports, hors fédérations multi-sports.

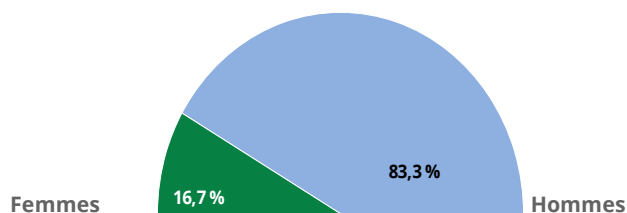
Source : INJEP-MEDES, recensement des licences et clubs 2022.

## Composition des conseils municipaux en 2023



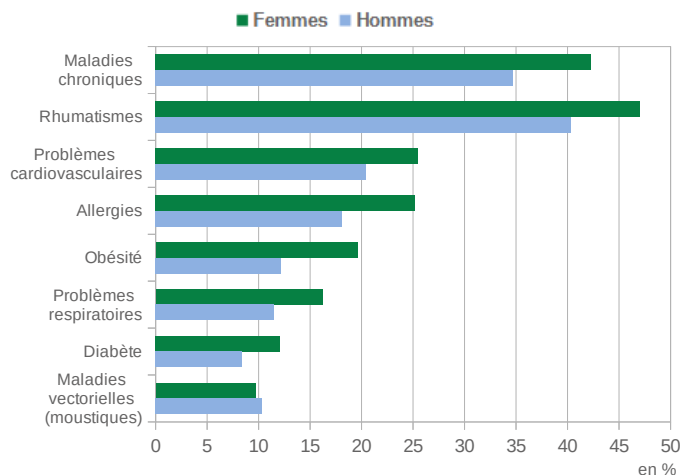
Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus (RNE) décembre 2023.

## Maires en 2023



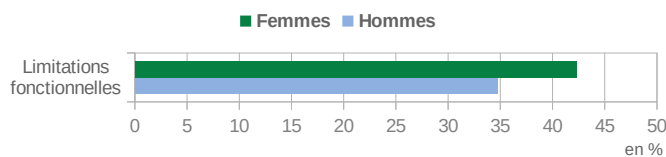
Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus (RNE) décembre 2023.

## Part des 15 ans et plus concernés par une affection en 2019



Source : Drees-Insee, Enquete sante DOM, EHIS, 2019.

## Part des 75-84 ans vivant à domicile concernés par des limitations fonctionnelles en 2021



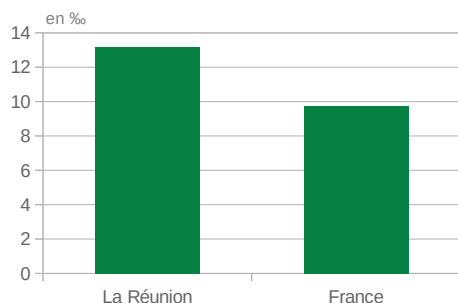
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

Les femmes se déclarent plus souvent affectées par une maladie chronique (42 %) que les hommes (35 %) en 2019. Elles sont en effet plus âgées en moyenne que les hommes, vivant plus longtemps qu'eux. Mais même à âge égal, les femmes se disent davantage concernées par certaines maladies chroniques, du fait notamment de problèmes plus prononcés de surpoids. L'obésité affecte davantage les Réunionnaises que les Réunionnais (20 % contre 12 %) alors que dans l'Hexagone, femmes et hommes sont également touchés (14 %). L'obésité constitue un problème majeur de santé publique. Elle prédispose en effet à d'autres maladies chroniques. En particulier, 47 % des femmes se plaignent de rhumatismes ou de maux de dos, contre 40 % des hommes. De surcroît, 26 % d'entre elles souffrent de problèmes cardiovasculaires, contre 20 % des hommes. En particulier, l'hypertension artérielle concerne 20% des femmes contre 13 % des hommes.

À l'horizon 2050, le vieillissement de la population de La Réunion serait prononcé. Le nombre de *gramounes* de 75 ans ou plus triplerait pour atteindre 124 000. Cette forte hausse du quatrième âge soulève de nombreux défis pour répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie. Les femmes sont davantage concernées que les hommes. En effet, à La Réunion comme ailleurs, elles vivent plus longtemps, mais elles ont aussi davantage de limitations fonctionnelles à âge comparable. Entre 75 à 84 ans, 43 % des Réunionnaises vivant à domicile ont des limitations physiques (se déplacer, monter un escalier, se servir de ses bras ou de ses mains), sensorielles (voir, entendre), ou cognitives (comprendre, se concentrer, prendre des décisions de la vie quotidienne), contre 34 % des Réunionnais du même âge.

# Violences

## Nombre de femmes de 15 à 64 ans victimes de violences conjugales pour 1 000 habitantes du même âge en 2022



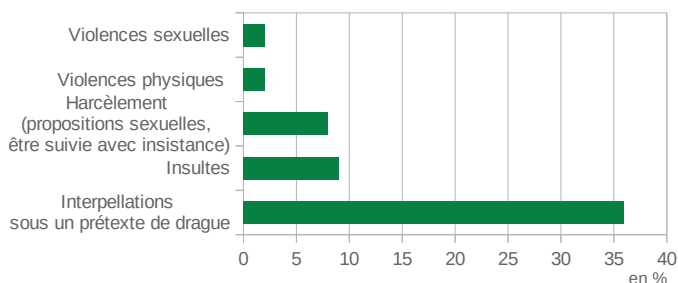
Sources : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022; Insee, populations légales, recensement de la population 2019.

En 2022, le taux de femmes victimes de violences conjugales enregistrées pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 64 ans s'élève à 13 % à La Réunion, contre 10 % en moyenne au niveau national. La Réunion est le 5e département français au taux de victimes enregistrées les plus élevés après la Seine-Saint-Denis, la Guyane, le Pas-de-Calais et le Nord.

Ces taux de victimes de violences conjugales sont calculés sur les femmes âgées de 15 à 64 ans, afin d'assurer une meilleure comparabilité entre des territoires aux structures de population par sexe et âge différentes (notamment au regard de la part des plus de 65 ans).

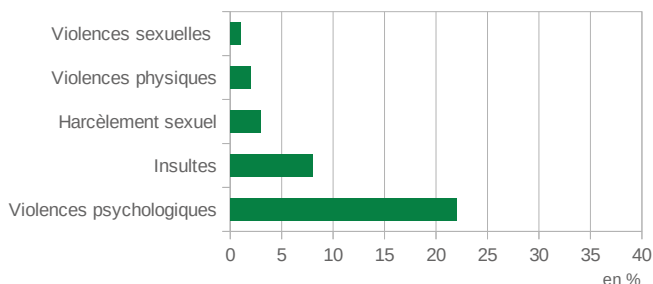
Les victimes de violences conjugales enregistrées par les services de sécurité ne représentent qu'une partie des personnes ayant subi ce type de violence chaque année, ces faits pouvant n'être jamais signalés ou l'être plus tardivement. Les enquêtes de victimation, comme les enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS) menées jusqu'en 2021 ou l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS) réalisée depuis 2022 fournissent un éclairage complémentaire.

## Part de femmes déclarant des faits de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête en 2018



La loi de 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a mis en place des dispositions pour lutter contre le harcèlement de rue, en créant notamment l'infraction pour outrage sexiste. Dans la plupart des cas, l'infraction se caractérise par des insultes, des propos déplacés, à caractère sexiste ou sexuel, des comportements et gestes inappropriés, des paroles dégradantes, des exhibitions ou propositions sexuelles. Les outrages sexistes enregistrés par la police et la gendarmerie nationales donnent très rarement lieu à un signalement auprès des services de sécurité. Avec 47 infractions pour outrage sexiste déclarées entre 2018 et 2022, La Réunion est l'un des départements au taux d'infraction le plus faible. Pourtant, d'après l'enquête Virage de 2018, les espaces publics semblent plus sexistes à La Réunion que dans l'Hexagone : plus de 2 femmes sur 5 déclarent au moins un fait subi dans les espaces publics au cours des 12 mois précédant l'enquête. Dans une enquête similaire réalisé trois ans auparavant dans l'Hexagone, 1 femme sur 4 déclarait ce type de violence.

## Part de femmes déclarant des faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête en 2018



Depuis le milieu des années 2000, les souffrances et les violences subies au travail sont reconnues et dénoncées. Le harcèlement sexuel, quant à lui, a été redéfini dans le code pénal, le code du travail et dans les droits et obligations des fonctionnaires en 2012. La violence au travail concerne autant les femmes que les hommes : 1 personne sur 4 résidant à La Réunion a subi des violences au travail au cours des 12 derniers mois, contre 1 personne sur 5 dans l'Hexagone. Une analyse plus spécifique des violences psychologiques selon le sexe montre cependant des différences significatives. Les femmes déclarent davantage de critiques répétées et injustifiées (14 % contre 10 % des hommes), tandis que les hommes sont davantage victimes de faits de sabotage de leur outil de travail, d'intimidations et de menaces (8 % contre 5 % pour les femmes). Le harcèlement sexuel touche les femmes dans des proportions non négligeables, 3 %, pour un peu plus de 1 % dans l'Hexagone.

Note : Une même femme peut être concernée par plusieurs faits.

Champ : femmes âgées de 20 et 69 ans vivant à La Réunion (et ayant exercé une activité rémunérée dans l'année pour les violences au travail).

Source : Ined, Virage dans les Outre-mer (La Réunion) 2018.

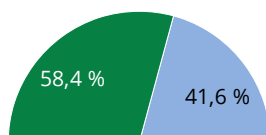
# Enseignement – Éducation

## Effectifs en classe de terminale à la rentrée 2020

■ Femmes ■ Hommes

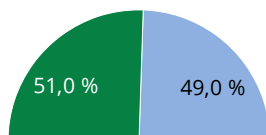
### Lycée général

5 306 élèves



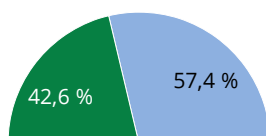
### Lycée technologique

2 812 élèves



### Lycée professionnel

3 652 élèves



**Champ :** Lycées publics et lycées privés sous contrat.  
**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

## Spécialités en terminale générale à la rentrée 2020

Spécialité	en %		Nombre de femmes dans la spécialité
	Femmes	Hommes	
Littérature, philosophie, langues, cultures étrangères et régionales	77,5	22,5	1 444
Sciences de la vie et de la Terre	61,2	38,8	1 076
Sciences économiques et sociales	64,9	35,1	922
Histoire, Géographie, Sciences politiques	67,9	32,1	897
Physique	50,7	49,3	793
Mathématiques	41,5	58,5	757
Spécialités artistiques	72,4	27,6	241
Sciences du numérique	14,1	85,9	42
Sciences de l'ingénieur	12,1	87,9	28

**Champ :** Lycées publics et lycées privés sous contrat.  
**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

## Séries en terminale technologique à la rentrée 2020

Série	en %		Nombre de femmes dans la série
	Femmes	Hommes	
Management et gestion	56,2	43,8	847
Santé et social	81,9	18,1	384
Industrie et développement durable	13,6	86,4	86
Laboratoire	53,1	46,9	78
Design et arts appliqués	74,2	25,8	23
Hôtellerie et restauration	65,4	34,6	17

**Champ :** Lycées publics et lycées privés sous contrat.  
**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

## Spécialités en lycée professionnel à la rentrée 2020

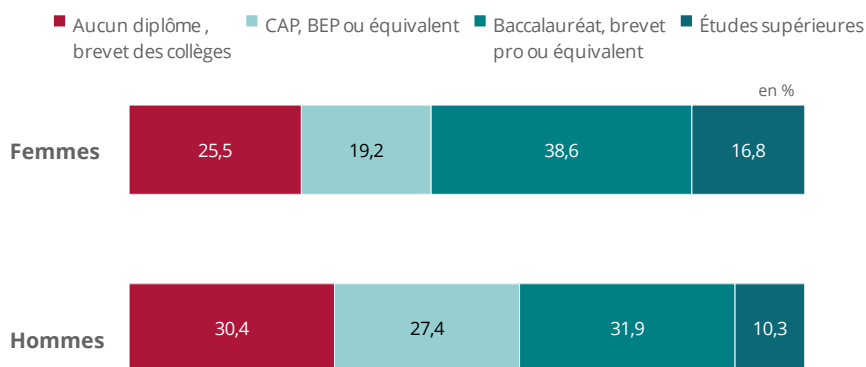
Les plus féminisées	en %	
	Part des femmes	Part des hommes
Spéc. pluriv. sanitaires & sociales	90,9	9,1
Spéc. plurivalentes des services	73,5	26,5
Commerce, vente	60,8	39,2
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	44,5	55,5
Sécurité des biens & des personnes	42,1	57,9

**Champ :** Formations représentant au moins 30 élèves et 1 % des élèves en lycée professionnel. Lycées publics et lycées privés sous contrat.  
**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

Les moins féminisées	en %	
	Part des femmes	Part des hommes
Énergie, génie climatique	1,4	98,6
Électricité, électronique	2,8	97,2
Bâtiment : construction & couverture	3,0	97,0
Mines & carrières, génie civil, topogr.	4,4	95,6
Moteurs et mécanique auto	4,5	95,5

**Champ :** Formations représentant au moins 30 élèves et 1 % des élèves en lycée professionnel. Lycées publics et lycées privés sous contrat.  
**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

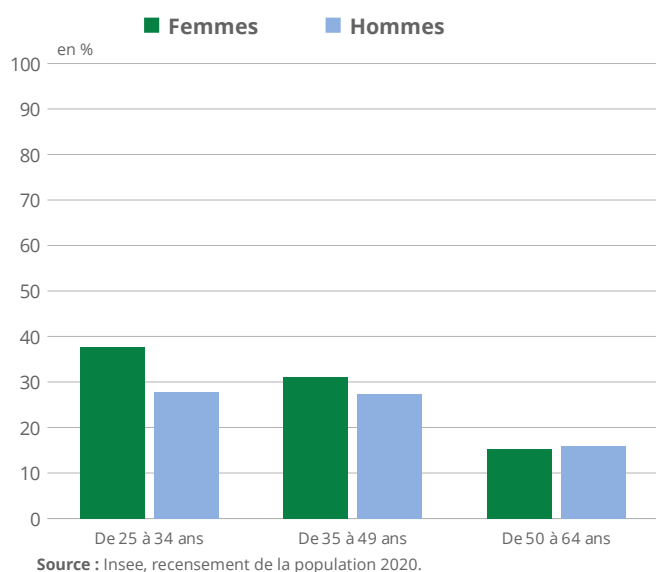
## Diplôme le plus élevé des 15-24 ans sortis du système scolaire en 2020



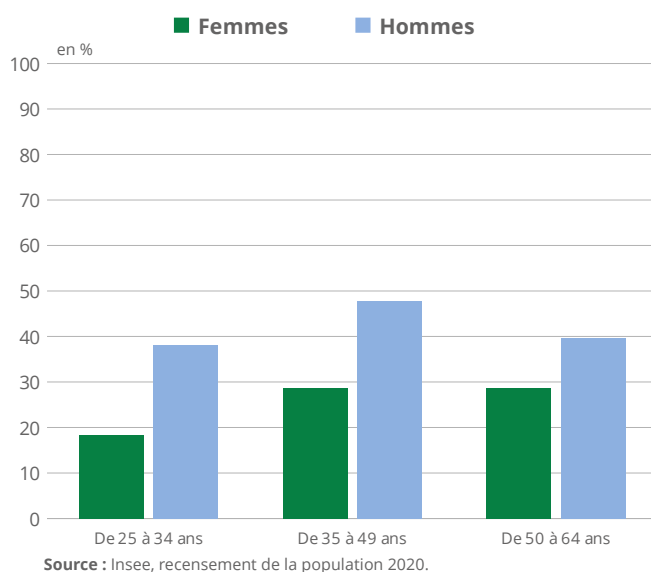
**Champ :** Population des 15-24 ans non inscrits dans un établissement scolaire.  
**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

En 2020, la part des femmes diplômées du supérieur est plus importante que celle des hommes, à La Réunion comme au niveau national. Ainsi, sur l'île, entre 15 et 24 ans, 17 % des jeunes femmes sorties du système scolaire sont diplômées du supérieur contre 10 % des jeunes hommes. Le niveau de diplôme de la population augmente de génération en génération, mais cette hausse est nettement plus marquée pour les femmes : l'écart se creuse au fil des générations. Néanmoins, femmes comme hommes continuent à faire des études moins longues qu'au niveau national. C'est ainsi qu'en France, parmi les 15-24 ans sortis du système scolaire, 30 % des jeunes femmes détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur et 21 % des jeunes hommes. Inversement, à La Réunion, les jeunes femmes peu ou pas diplômées sont plus nombreuses qu'au niveau national (25 % contre 19 %). Parmi les personnes peu ou pas diplômées ayant un faible niveau de formation, les femmes ont encore moins souvent un emploi que les hommes : selon les données du recensement de la population, 18 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ayant au mieux un brevet des collèges déclarent occuper un emploi contre 38 % des hommes du même âge. Ces parts sont plus élevées en France (respectivement 38 % et 60 %).

### Part des diplômés du supérieur par âge en 2020



### Taux d'emploi des peu ou pas diplômés par âge en 2020



# Travail - Emploi

## Taux d'activité et d'emploi des 15-64 ans en 2020

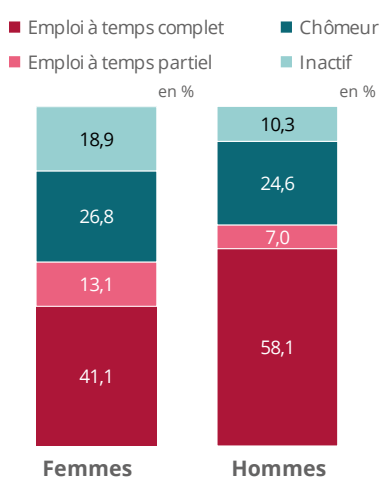
	Taux d'activité	
	Femmes	Hommes
<b>Ensemble</b>	<b>65,4</b>	<b>73,0</b>
de 15 à 24 ans	36,0	41,7
de 25 à 49 ans	81,1	89,7
de 50 à 64 ans	58,6	69,8

Source : Insee, recensement de la population 2020.

	Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes
<b>Ensemble</b>	<b>43,3</b>	<b>51,5</b>
de 15 à 24 ans	17,9	21,6
de 25 à 49 ans	54,2	65,1
de 50 à 64 ans	41,9	52,0

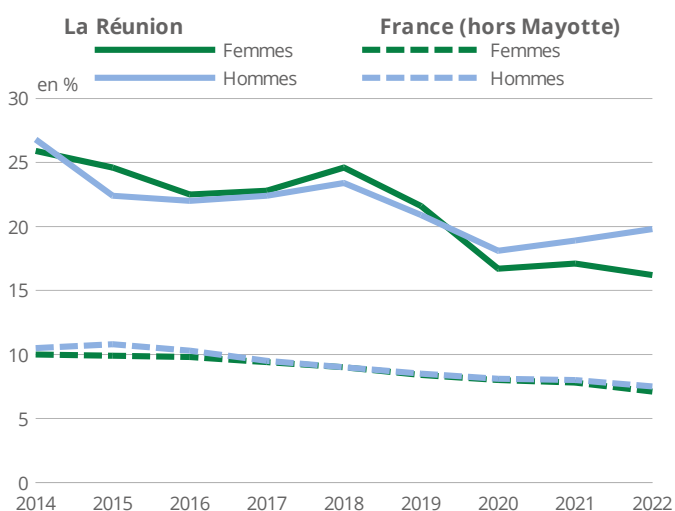
Source : Insee, recensement de la population 2020.

## Statut d'activité des 25-49 ans en 2020



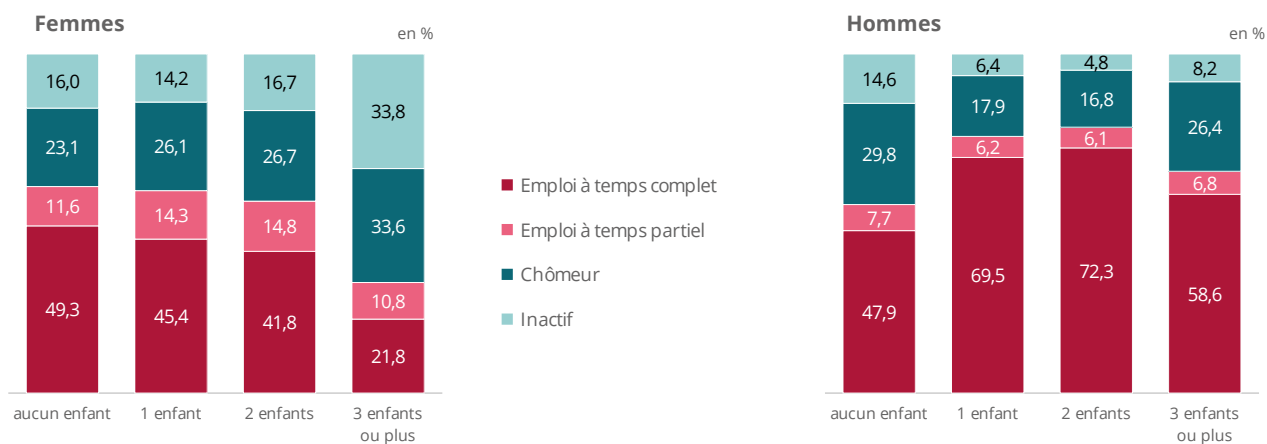
Champ : Population de 25 à 49 ans.  
Source : Insee, recensement de la population 2020.

## Taux de chômage en moyenne annuelle



Source : Insee, taux de chômage localisés.

## Statut d'activité des 25-49 ans selon le nombre d'enfants en 2020



Champ : Population de 25 à 49 ans.  
Source : Insee, recensement de la population 2020.

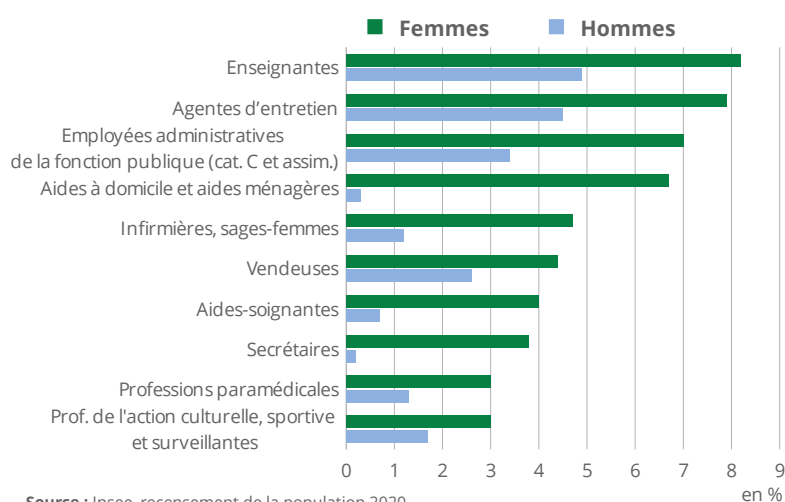


Entre 15 et 64 ans, selon les données du recensement de la population, seules 43 % des femmes se déclarent en emploi, contre 51 % des hommes. De plus, les femmes travaillent nettement plus souvent à temps partiel. Avec l'arrivée des enfants, ce sont elles qui réduisent leur temps de travail, arrêtent de travailler ou limitent leur recherche d'emploi. Alors que la situation sur le marché du travail est proche pour les femmes et les hommes sans enfant, seules 4 mères sur 10 travaillent à temps plein pour 7 pères sur 10 parmi les parents d'un ou deux enfants. À partir de trois enfants, 2 mères sur 10 travaillent à temps plein pour 6 pères sur 10.

L'ensemble des métiers sont décrits à travers 87 familles professionnelles. Selon cette nomenclature, à La Réunion, les femmes sont le plus souvent enseignantes (8 % des femmes en emploi), agentes d'entretien (8 %), employées administratives de la fonction publique (catégorie C et assimilés) (7 %) et aides à domicile ou aides ménagères (7 %). La gamme des métiers occupés par des femmes est moins diversifiée que pour les hommes : ces 4 familles regroupent ainsi 30 % des femmes en emploi ; en comparaison, il faut 8 familles professionnelles pour regrouper 30 % des hommes en emploi. Les métiers restent par ailleurs très genrés. Ainsi, les femmes exerçant le métier de conductrices de véhicules restent rares : moins de 1 % des femmes en emploi, alors que c'est le métier le plus fréquent pour les hommes (6 %).

## Répartition par familles professionnelles en 2020

### Les dix familles concentrant le plus d'emplois chez les femmes



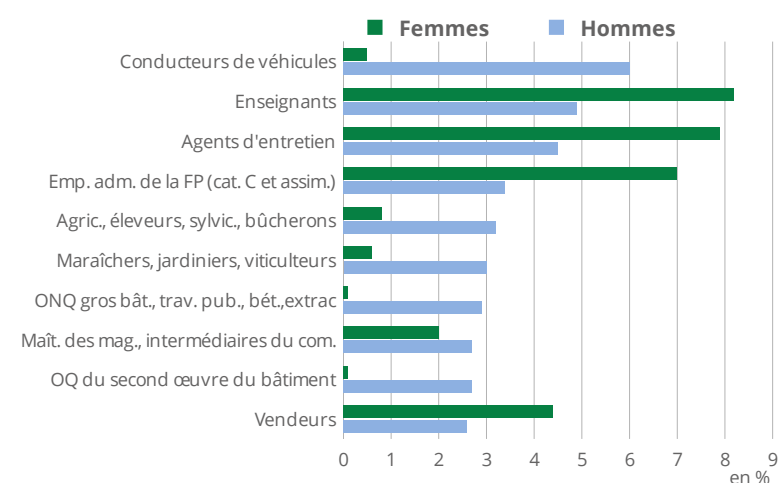
### Les cinq familles les plus féminisées

	en %	
	Part des femmes	Part des hommes
Assistantes maternelles	97,2	2,8
Secrétaires	95,5	4,5
Aides à domicile et aides ménagères	95,1	4,9
Aides-soignantes	84,4	15,6
Infirmières, sages-femmes	79,0	21,0

**Champ :** Famille professionnelle représentant au moins 1 % de l'emploi de la région.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

### Les dix familles concentrant le plus d'emplois chez les hommes



### Les cinq familles les moins féminisées

	en %	
	Part des femmes	Part des hommes
OQ du second œuvre du bâtiment	2,6	97,4
OQ du gros œuvre du bâtiment	2,7	97,3
ONQ gros œuvre bât., trav. pub., béton, extrac	4,1	95,9
Conducteurs de véhicules	7,7	92,3
Tech. et maîtrise bât. et trav. pub.	9,7	90,3

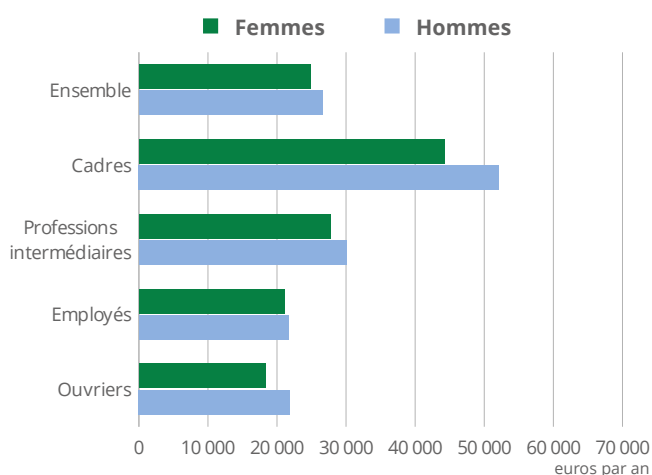
**Note :** OQ : ouvrier qualifié – ONQ : ouvrier non qualifié.

**Champ :** Famille professionnelle représentant au moins 1 % de l'emploi de la région.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

# Salaires

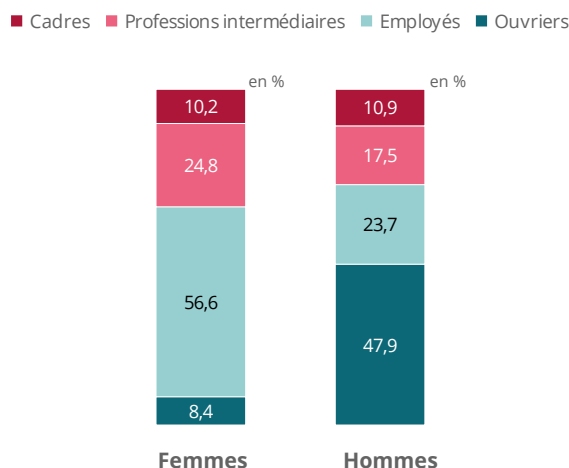
## Salaire annuel net moyen en équivalent temps plein par catégorie socioprofessionnelle en 2021



**Champ :** Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

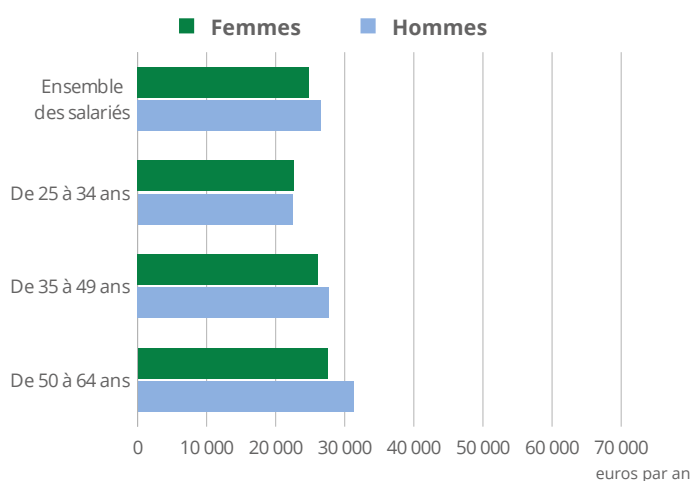
## Catégories socio-professionnelles en 2021



**Champ :** Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

## Salaire annuel net moyen en équivalent temps plein selon l'âge en 2021



**Champ :** Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

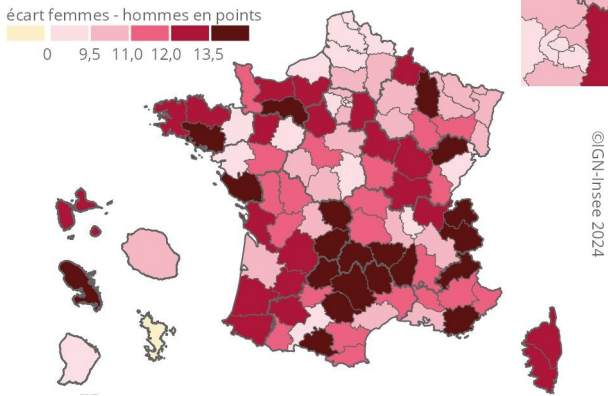
**Source :** Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

En équivalent temps plein, les femmes salariées, secteurs privé et public confondus, perçoivent un salaire annuel net moyen de 24 840 € en 2021. Les hommes perçoivent un salaire supérieur de 7 %, soit 26 570 €. Pourtant, les Réunionnaises en emploi sont presque aussi souvent cadres que les hommes (10 % contre 11 %) et elles exercent bien plus souvent une profession intermédiaire (25 % contre 18 %). Mais à catégorie socio-professionnelle identique, leur salaire est inférieur à celui des hommes. C'est pour les cadres que l'écart est le plus marqué : 44 190 € de salaire annuel net moyen pour les femmes cadres, contre 52 130 € pour les hommes cadres, soit 18 % de plus. Par ailleurs, la majorité des femmes salariées sont employées (57 %) tandis que les hommes sont majoritairement ouvriers (48 %). Le salaire des femmes employées (21 040 €) est légèrement inférieur à celui des hommes ouvriers (21 880 €) à temps de travail équivalent.

Les écarts salariaux augmentent avec l'âge. D'inexistant entre 25 et 34 ans, l'écart de rémunération entre femmes et hommes monte à 3 770 € entre 50 et 64 ans (+14 %).

Les écarts salariaux sont toutefois moins marqués que dans l'Hexagone (+17 % pour les hommes). En effet, sur l'île, les emplois du secteur privé, plus inégalitaires que ceux du public en termes de rémunérations, sont moins nombreux. De plus, les emplois de cadre, dans lesquels les femmes sont beaucoup moins bien rémunérées que les hommes, sont moins fréquents à La Réunion.

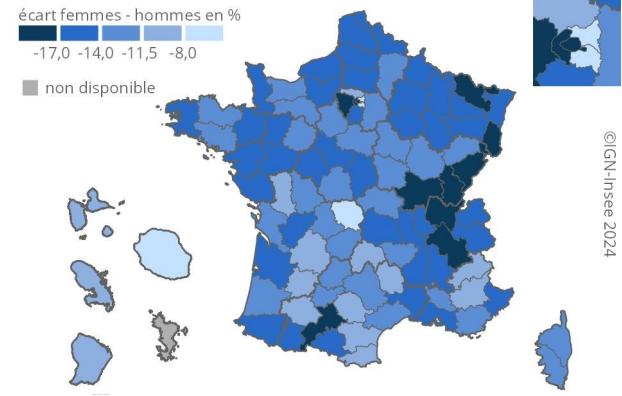
## Diplômés du supérieur de 25 à 34 ans en 2020



**Lecture :** En 2020, à La Réunion, la part des diplômés du supérieur parmi les femmes de 25 à 34 ans est supérieure de 9,8 points à celle des hommes au même âge.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020 (2017 pour Mayotte).

## Salaire annuel net moyen en EQTP en 2021

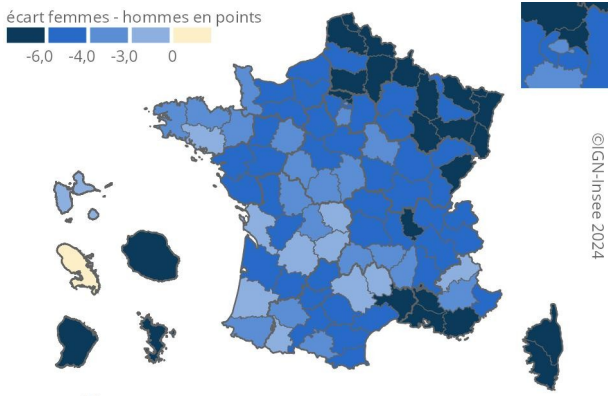


**Lecture :** En 2021, à La Réunion, le salaire net annuel moyen en équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 6,5 % à celui des hommes.

**Champ :** Salariés des entreprises du secteur privé et entreprises publiques localisées en France hors Mayotte.

**Source :** Insee, base tous salariés, fichier salariés au lieu de travail 2021.

## Taux d'activité en 2020

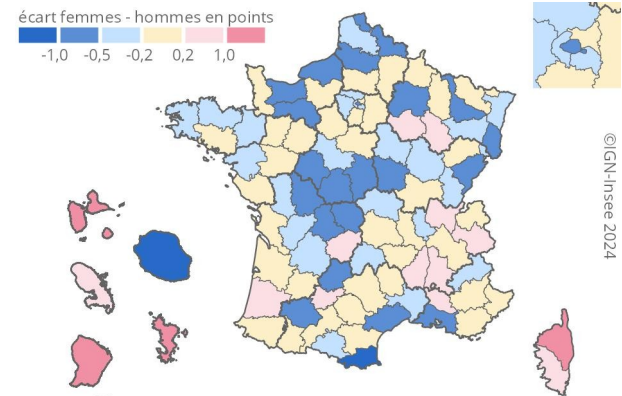


**Lecture :** En 2020, à La Réunion, le taux d'activité des femmes est inférieur de 7,6 points à celui des hommes.

**Champ :** Population de 15 à 64 ans.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020 (2017 pour Mayotte).

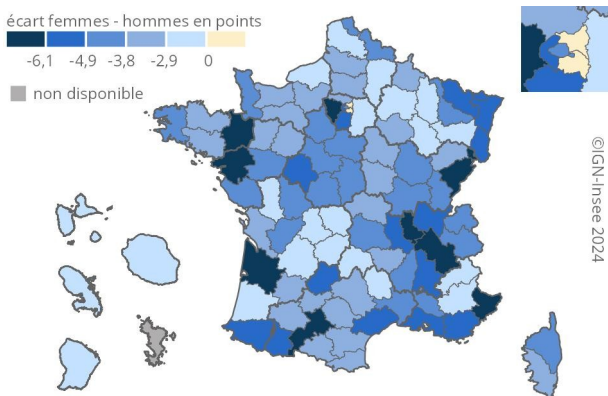
## Taux de chômage en moyenne annuelle en 2022



**Lecture :** En 2022, à La Réunion, le taux de chômage des femmes est inférieur de 3,6 points à celui des hommes.

**Source :** Insee, taux de chômage localisés 2022, enquête Emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2022 pour Mayotte.

## Cadres en 2021

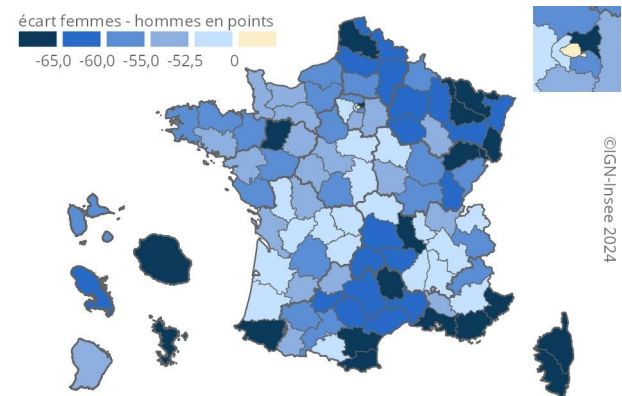


**Lecture :** En 2021, à La Réunion, la part de cadres parmi les femmes salariées est inférieure de 0,7 point à la part de cadres parmi les hommes salariés.

**Champ :** Salariés des entreprises du secteur privé et entreprises publiques localisées en France hors Mayotte en équivalent temps plein (EQTP).

**Source :** Insee, base tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence 2021.

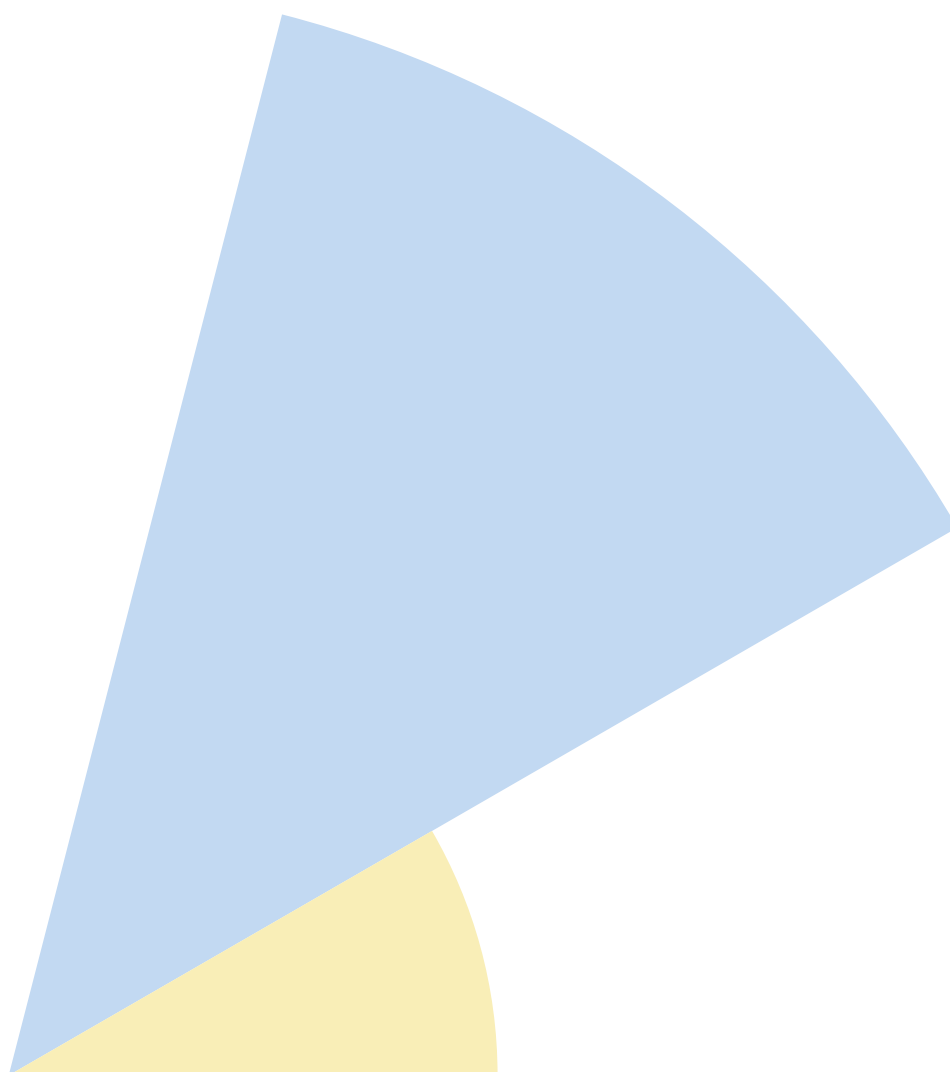
## Maires en 2023



**Lecture :** En 2023, à La Réunion, la part des femmes parmi les maires est inférieure de 66,7 points à celle des hommes.

**Source :** Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus (RNE), décembre 2023.

## **Définitions, pour en savoir plus**



# Définitions

**Âge moyen de la mère à l'accouchement** : âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à chaque âge la fécondité observée pour les femmes du même âge l'année considérée.

La nomenclature des professions et **catégories socioprofessionnelles** dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

## Chômage :

Au sens du recensement, est au **chômage** toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi.

L'Insee produit des **taux de chômage localisés** (rapport entre le nombre de chômeurs et la population active) par région, département et zone d'emploi à partir d'une synthèse de différentes sources :

- des données administratives sur l'emploi ;
- des séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi ;
- de l'Enquête Emploi en Continu (EEC).

Le **couple** au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait. Cette définition d'un couple est utilisée à partir de la diffusion des résultats statistiques du millésime 2013, pour laquelle les couples de même sexe sont pris en compte dans l'élaboration des résultats du recensement.

## Diplôme :

Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder.

### Aucun diplôme, brevet des collèges (pas ou peu diplômé) :

- Pas de scolarité ou scolarité achevée avant la fin de l'école primaire ;
- Scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- Scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;
- Certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ;

### CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent

### Baccalauréat, brevet professionnel :

- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ;
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent.

### Diplômé du supérieur :

- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ;
- Licence, licence professionnelle, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;
- Master, DEA, DESS, diplôme de grande école de niveau bac+5, doctorat de santé ;
- Doctorat de recherche (hors santé).

**Emploi en équivalent temps plein (EQTP)** : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (=0,5\*0,8) en EQTP.

Est comptée comme **enfant** d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

**L'espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge et sexe de l'année considérée.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

La nomenclature des **familles professionnelles (FAP)** est construite à partir d'un croisement du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) et des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Chaque FAP regroupe des professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. La nomenclature des FAP utilisée se subdivise en 87 familles regroupées. Les termes de « métier » et de « profession » sont utilisés de façon équivalente et s'appuient sur cette nomenclature.

Les **inactives** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, personnes en étude ou à la retraite ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

**L'indicateur conjoncturel de fécondité**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

## Mode de cohabitation

Plusieurs modes de cohabitation sont distingués ici pour les personnes de 18 à 29 ans :

Les **jeunes de 18 à 29 ans vivant dans leur famille** sont les personnes de 18 à 29 ans vivant dans le même logement que leurs parents (ou un de leurs parents) ou dans le même logement qu'un autre membre de leur famille, hors conjoint ou enfant (exemple : grand-parent, frère...).

Les **jeunes de 18 à 29 ans autonomes** sont définis ici comme les personnes de 18 à 29 ans ne vivant pas dans le même logement que leurs parents ou un autre membre de leur famille (hors conjoint ou enfant).

Un jeune autonome peut vivre :

**en couple ou famille monoparentale** : le jeune est adulte d'un couple (avec ou sans enfant) ou d'une famille monoparentale et le couple ou la famille monoparentale est l'unique occupant du logement ;

**seul** : le jeune occupe seul son logement ;

**en colocation** : le jeune, en couple ou non, partage son logement avec d'autres personnes ;

**en communauté** : le jeune est recensé dans une communauté (services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen et long séjour, foyers et résidences sociales ou assimilés, établissements hébergeant des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement, casernes, établissements pénitentiaires, établissements sociaux de court séjour...).

Plusieurs modes de cohabitation sont distingués ici pour les personnes de 65 ans ou plus :

**personne vivant à domicile, en couple**

**personne vivant à domicile, seule**

**en service de moyen ou long séjour** : Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), établissement de soins médicaux de longue durée, structure pour adultes handicapés, structure sociale pour adultes et familles..

**autres situations** : personne ne vivant pas seule ou en couple dans son logement (exemple : personne hébergée chez son enfant, colocation ...) et personne recensée dans une communauté hors service de moyen ou long séjour (exemple : communauté religieuse, établissement social de court séjour...).

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Le niveau de vie du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : 1 pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Les chiffres de **population** présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

La population des résidences principales (ou population des ménages) ;

La population des personnes vivant en communautés ;

La population des habitations mobiles, les sans-abris et les bateliers rattachés au territoire.

Le **salaires en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

## Spécialités et séries en classe terminale

### Spécialités en terminale générale

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Littérature, philosophie, langues (Littérature et philosophie, Humanités, Langues, Littératures et cultures étrangères, Langues et culture de l'Antiquité)

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

Sciences de l'ingénieur

Numériques et sciences informatiques

Arts (Arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)

Les spécialités « Écologie - Agronomie et Territoire », dans les lycées agricoles et « Sports Éducation Physique, pratiques et cultures sportives » présentes depuis la rentrée 2021 ne sont pas reprises dans ce document.

### Séries de baccalauréat technologique

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Les séries Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sous tutelle partagée entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture et de la communication et Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole ne sont pas reprises dans ce document.

### Spécialités de baccalauréat professionnel

Il existe une centaine de spécialités de baccalauréats professionnels. Chaque spécialité du baccalauréat professionnel est définie par un arrêté du ministre chargé de l'Éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes.

Dans ce document, seules les spécialités représentant au moins 30 élèves et 1 % des élèves en lycée professionnel sont retenues.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et la population totale correspondante.

Le **taux d'emploi au sens du recensement de la population** rapporte le nombre de personnes en emploi au sens du recensement à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

## Pour en savoir plus

Insee, « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », Chiffres détaillés, mars 2024  
Insee, « Une économie en croissance, une pauvreté et des inégalités en baisse, mais toujours peu d'emplois », Chiffres détaillés, octobre 2021

### Caractéristiques démographiques

Insee, « Une population en hausse - Une vieillissante, malgré des naissances nombreuses - Projections de population à La Réunion à l'horizon 2050 », Insee Analyses Réunion No 77, novembre 2022  
Insee, « Les migrations résidentielles à La Réunion de 2010 à 2019 », Insee Analyses Réunion No 67, février 2022  
Insee, « Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais », Insee Première No 1853, avril 2021

### Conditions de vie

Insee, « Davantage de seniors en perte d'autonomie à domicile à La Réunion que dans l'Hexagone », Insee Flash Réunion No 263, décembre 2023  
Insee, « Panorama de la pauvreté - Une forte pauvreté et des fragilités territoriales liées à l'insertion professionnelle et à la situation familiale », Insee Dossier Réunion No 07, octobre 2023  
Insee, « Enquête Migrations, Famille et Vieillesse 2020-2021 - Panorama des évolutions de la société réunionnaise de 2010 à 2020 », Insee Analyses La Réunion n° 79, décembre 2022

### Santé

Insee, « Davantage de seniors en perte d'autonomie à domicile à La Réunion que dans l'Hexagone », Insee Flash Réunion No 263, décembre 2023  
ARS-ORS, « Portrait régional du territoire », avril 2023  
Insee, « Enquête Santé à La Réunion en 2019 », Insee Analyses Réunion No 58, mai 2021

### Violences

SSMSI, « Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023 », Interstats Analyse n°65, janvier 2024  
SSMSI, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », Info Rapide n°28, novembre 2023  
SSMSI, « La hausse des infractions enregistrées pour outrage sexiste se poursuit en 2022 mais à un rythme plus modéré », Info Rapide n°27, octobre 2023  
Ined, « Violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples à La Réunion - 1ers résultats de l'enquête Virage », 2019  
ORS, « Violences conjugales envers les femmes à La Réunion. Exploitation de l'enquête Virage dans les Outre-mer 2018 », 2020

### Enseignement - Éducation

Insee, « Scolarités courtes à La Réunion : 3 100 jeunes déscolarisés avant 18 ans, et 14 800 autres entre 18 et 20 ans », Insee Analyses Réunion No 87, février 2024  
Insee, « À La Réunion, malgré des diplômes de plus en plus élevés, les jeunes accèdent toujours tardivement à leur autonomie », Insee Analyses Réunion No 82, juin 2023  
Réunion prospective compétences, « Tableau de bord Emploi Formation Femme - Homme, édition 2021 »  
Insee, « Au fil des générations, des natifs de La Réunion de plus en plus diplômés », Insee Flash La Réunion n° 202, mai 2021

### Travail - Emploi - Salaires

Insee, « L'entrepreneuriat féminin à La Réunion en 2018 - Davantage de femmes entrepreneures, mais toujours dans peu de secteurs », Insee Analyses La Réunion n° 80, février 2023  
Insee, « Le non-salariat se développe fortement à La Réunion », Insee Analyses Réunion No 68, mai 2022  
Insee, « À La Réunion, malgré quelques exceptions, un accès limité des femmes aux fonctions de pouvoir », Insee Flash Réunion No 223, mars 2022  
Insee, « Emploi des personnes nées à La Réunion », Insee Analyses Réunion No 49, novembre 2020

# Égalité femmes-hommes à La Réunion : chiffres clés de la région

## Insee Dossier La Réunion

n°8

Mars 2024

À La Réunion comme ailleurs, les femmes sont dorénavant plus diplômées que les hommes. Pourtant, elles continuent à être moins souvent en emploi. De plus, lorsqu'elles travaillent, elles exercent des métiers moins qualifiés et moins rémunérateurs. Ces spécialisations genrées dans le monde du travail s'observent dès l'orientation scolaire. Les femmes travaillent aussi nettement plus souvent à temps partiel que les hommes. En effet, avec l'arrivée des enfants, ce sont elles qui réduisent leur temps de travail, arrêtent de travailler ou limitent leur recherche d'emploi.

Les femmes vivant à La Réunion ont davantage d'enfants que celles résidant dans l'Hexagone. De plus, elles sont mères plus tôt et élèvent plus souvent seules leur(s) enfant(s). Les mères de famille monoparentale sont particulièrement exposées à la pauvreté, dans un territoire déjà pauvre par rapport aux autres régions françaises. Les Réunionnaises subissent davantage de violences qu'ailleurs, dans l'espace public, au travail ainsi qu'au sein du couple. À La Réunion comme ailleurs, à âge égal, elles se déclarent en moins bonne santé que les hommes. Néanmoins, les femmes vivent plus longtemps qu'eux. À partir de 65 ans, elles vivent de plus en plus seules, mais moins que dans l'Hexagone, la cohabitation intergénérationnelle étant plus présente sur l'île.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur  
[insee.fr](https://insee.fr)



ISSN : 2275-4318  
ISSN en ligne : 2272-3765  
Insee Dossier La Réunion n°8  
Mars 2024